

Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°72.

Bien cher Albinus,

Lundi 26 mars s'est tenue la 1ère réunion de l'année 2012 du Conseil Municipal.

4 conseillers étaient absents et avaient donné pouvoir : Mlle Sénéchal et MM. Dagnas, Roche et Salmeron. Comme chaque année à cette époque l'essentiel de l'ordre du jour est constitué par : l'approbation des comptes administratifs des 3 budgets (général, eau et assainissement, et ZAC), le vote des budgets primitifs 2012, la fiscalité locale, les tarifs 2012 et les subventions attribuées.

- 1-Comptes administratifs 2011 : budget général, budget eau et assainissement, budget ZAC Déroulement identique à l'an dernier (voir ma lettre N°49). Tout a été dit en moins de 10 minutes, sous forme d'un monologue du Maire qui a donné une « poignée de chiffres » sans intérêt dès lors qu'il n'y a eu aucune comparaison aussi bien par rapport aux prévisions qu'aux réalisations de 2010. Dans tous les chiffres donnés à la volée, tu noteras tout de même, que les dépenses de fonctionnement, constamment en hausse depuis 2008, sont en augmentation de 23% par rapport à 2010! Mais ne me demande pas d'où provient cette hausse historique, le détail n'a pas été donné. Pas de question et encore moins de débat mais « tout a été dit en commission préparatoire ». Approuvé à l'unanimité.
- 2-Approbation des comptes de gestion : les comptes de gestion édités par la Perception étant en tous points conformes aux comptes administratifs des 3 budgets, ils sont approuvés à l'unanimité.
- 3-Taux d'imposition 2012 : sur proposition du Maire il est décidé à l'unanimité de maintenir les taux des 3 taxes communales au même niveau qu'en 2011 soit :

taxe d'habitation : 6%taxe foncière bâti : 10%

- taxe foncière non bâti : 58,49%

Le produit global attendu est de : 163 724€ 4-Subventions aux associations pour 2012 :

AFM, Centre Léon Berard, Comité Handisport Savoie, Ligue Nationale contre le Cancer, PEP 73, Restaurants du Cœur, Sclérose en plaques, Prévention routière, Anciens Combattants d'Arbin, FNACA, Comité d'entente de la déportation, Banque alimentaire et BMX Montmélian : 200€ chacun soit :

Alzheimer Savoie et Amicale donneurs de sang : 300€ chacun

Soit: 600€
Coopérative scolaire Arbin: 2 500€
Total: 5 700€

A noter que la subvention (exceptionnelle) au BMX de Montmélian pour sa manifestation des 9 et 10 juin a fait l'objet d'un débat où les avis étaient pour le moins partagés. Ce qui n'a pas empêché un vote à l'unanimité!

5-Tarifs 2012 : une seule modification qui concerne la caution pour location des salles qui passe de 460ε à 1000ε . Adopté à l'unanimité.

6-Participation annuelle à l'Entente Rhône-Alpes pour la démoustication :

Fixée à 2,777€ par habitant sur la base de 781 elle représente : 2 168,84€. Adoptée à l'unanimité 7-Budgets primitifs 2012 : Budget général/Budget Eau et Assainissement/Budget ZAC du Bourg : Comme pour les comptes administratifs 2011 les chiffres annoncés n'apportent pas grand chose, si ce n'est de savoir qu'en dépenses de fonctionnement la flambée va continuer. On peut retenir, aussi, que l'emprunt de 500 000€ a été obtenu pour le bâtiment technique. A quel taux, sur quelle durée ? Mystère... d'ailleurs il en de même pour l'emprunt de 300 000€, perçu fin 2011, pour l'enfouissement des réseaux. Au fait combien ce chantier a-t-il finalement coûté ?

J'en resterai là, Albinus. Comme les années précédentes je te donnerai plus de détails dès que possible. On peut déjà se poser des questions sur l'écart du résultat de clôture de 2011 des 3 budgets qui fait ressortir un montant de 574 424,72€ contre 1 178 360,60€ pour fin 2010! Que l'on ne nous dise pas que c'est l'emprunt de 500 000€ qui n'était pas débloqué au 31/12/2011 pour expliquer un écart de 604 000€, car le chantier n'a commencé réellement qu'à mi-janvier... Tout cela a dû être bien expliqué en réunions préparatoires car aucune question n'a été posée et l'ensemble a été voté à l'unanimité.

8-Travaux de rénovation de la cure. Maîtrise d'oeuvre

Après le choix d'un architecte pour déposer le permis de construire, il faut maintenant en désigner un pour la maîtrise d'œuvre « compte tenu de la complexité du chantier »! Dire que l'an dernier le Conseil prévoyait d'effectuer cette rénovation par les employés communaux, sans avoir recours à un bureau d'étude! Il a même pris une délibération pour embaucher un employé communal supplémentaire et avec 200 000€, prévus au budget de fonctionnement, on devait s'en sortir. Le Maire parle aujourd'hui de 300 000€ HT que l'on va autofinancer sur 2 ans. Albinus n'as-tu pas l'impression que l'on jette l'argent par les fenêtres ? A quoi a servi cette embauche ? Quel en a été le coût ? Quels travaux a-t-on déjà réalisés et pour quel prix ? Ne vont-ils pas être remis en cause suite à l'intervention de l'architecte ? Une chose est sûre, tout le monde est d'accord pour retenir Ateliers d'Architecture du Grésivaudan avec des honoraires de 9% des travaux HT.

9-Réhabilitation de la cure. Demande de subventions :

Des subventions les plus élevées possibles sont sollicitées auprès de la Préfecture et du Conseil Général avec dérogation pour commencer les travaux sans perdre le bénéfice de celles-ci. Accord à l'unanimité.

10-Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Savoie :

Il s'agit d'une obligation légale. Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer une convention de 6 ans à partir du 01/01/2012 moyennant une cotisation de 0,33% de la masse salariale. Combien ?

11-Mise à jour du tableau de classement des voies communales :

La dernière mise à jour remonte à 1991. Réalisée par la DDT elle a permis d'identifier 7 550 mètres de voies communales. Espérons que le nouveau tableau avec ses modifications sera affiché... Adopté à l'unanimité.

- 12-Attribution d'indemnité au percepteur : celui-ci est sollicité pour des prestations de conseil et d'assistance. En 2011 après le départ de M. Prabel en mai, 3 percepteurs se sont succédés. L'indemnité globale pour les 4 s'élève à 393,67€. Depuis le 1^{er} janvier 2012 le poste est tenu par Mme Caput. 14 voix pour et 1 contre M. Desroches qui considère que cette prestation rentre dans les attributions de la fonction et ne doit donc pas donner lieu à rémunération.
- 13-Budget eau et assainissement. Admission en non valeur : suite à la liquidation judiciaire de 2 entreprises il y a lieu de passer en non valeur les 2 factures d'un montant global de 699,41€. Adopté à l'unanimité.
- 14- Terrains ZAC du Bourg: <u>sujet non repris dans le compte rendu.</u> La Commune a été relancée par la préfecture ou l'OPAC, mais comme aucun projet d'ensemble n'a été proposé le Maire ne souhaite pas donner suite. Mais une rencontre avec M. Repentin est toujours possible. Selon le Maire « Il est urgent d'attendre, on a déjà mis trop d'argent ». Est-ce vraiment une bonne raison pour ne rien faire?

Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération :

- a) Arrêté Préfectoral : pris en date du 26/03/12 il interdit « de porter ou d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements » sur l'ensemble du Département. De même l'écobuage est interdit sur le Département. Que vont faire nos viticulteurs de leur taille?
- b) Déclaration d'intention d'alièner : la Commune n'exerce pas son droit de préemption sur la vente des parcelles AA463/464/467/468 situées dans le nouveau lotissement.
- c) Construction du bâtiment technique : un avenant N°1 a été signé relatif à la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Quelle différence par rapport au contrat initial?
- d) Intervention des adjoints : M. Tomé souhaite intervenir sur 2 sujets, l'un important, l'autre plus léger (sic).

Tout d'abord sur la Communauté de Communes. Il indique que demain (lire le 27/03) « I/ votera contre, le budget de la CCPM car il n'y a pas de débat démocratique » Il étaye sa décision par 2 exemples : l'étude sur le rando-croquis, projet sur lequel il est favorable sur le fond, mais inacceptable pour lui sur la forme. Deuxième exemple : les besoins de locaux sur la Petite Enfance. S'agissant du dossier présenté par Les Marches il était là encore favorable, comme d'autres, sur le principe. « Ce projet été balayé par le Président pour rebondir sur le site d'Alpespace sous la houlette du Président, de la 1ère Vice présidente et...quelques amis » Il a aussi évoqué la possibilité d'une réalisation de crèche à Myans pour 1 million d'euros alors que d'autres solutions seraient moins coûteuses et bien plus rationnelles. D'autres sujets ont été abordés : le versement d'une dotation de solidarité versée à 7 communes de la CCPM (pour un total de 100 000€), ainsi que la subvention à l'ADMR, qui aurait augmenté de 133% entre 2005 et 2011. Chacun en a pris pour son grade! Critiques ou règlements de compte ?

M. Tomé ignore quelle sera la décision du Maire (notre 2ème représentant à la CCPM) mais lui votera contre le budget, rappelant au passage que : « Les subventions c'est le contribuable qui paie, et qu'il faut commencer par économiser ». Albinus, combien de fois te l'ai-je déjà écrit? Mais dis moi que je rêve! Une heure avant, le Conseil ne venait-il pas de voter son budget d'investissement avec des subventions à hauteur de 100 000€? Ne faudrait-il pas commencer à balayer devant sa porte avant de critiquer, en séance publique, la CCPM?

Une intervention et discussions qui ont duré 20 minutes, autant que les budgets, et qui ne figure pas au compte rendu. Je te laisse apprécier. Au fait, a-t-il voté le budget? M Tomé en vient enfin à parler du sujet « léger ». Selon lui les termes Municipalité et Publications Municipales ne sont pas utilisés à bon escient, sur le site « Vivre à Arbin ». Albinus, pas de polémique sur ce sujet bien futile, il suffit simplement de ne pas confondre

•	indiquent que le budget primitif du syndicat du Gargot a été voté a Commune s'élève à 1.649€.
La séance est levée à 22H.	
A bientôt,	
	Ton ami Nicolas,
Avril 2012	